

Gendarmerie : opération de sensibilisation auprès des automobilistes

Pour ce long week-end du 15 août, il s'agit par la distribution de centaines de flyers de rappeler aux conducteurs la bonne conduite à avoir pour éviter l'accident



Gendarmerie : opération de sensibilisation auprès des automobilistes

Parmi le flot de voitures stoppées, il y a Laure qui fait grise mine à l'approche du gendarme qui lui demande d'ouvrir la vitre de son véhicule. Elle se demande quelle infraction elle a pu commettre, petit moment d'angoisse qui sera vite passé lorsque le gendarme lui tendra un flyer émis par la préfecture du Gers et la sécurité routière. Après les explications données par le gendarme, Laure libère son angoisse et adresse au militaire un large sourire et lui lance « Merci et passez un bon après-midi ».

Ce vendredi 11 août au rond-point de Gimont qui fait la jonction entre la 2X2 voie (rocade de Gimont) et la RN124 à 2 voies que la gendarmerie nationale a décidé de mettre en place pour ce week-end du 15 août une opération de sensibilisation afin que « chacun puisse circuler en sécurité et en sérénité sur les routes de France ». Ce qui n'excluait pas de verbaliser les infractions les plus graves.

Une opération qui sera suivie par le secrétaire général de la préfecture, Jean-Sébastien Boucard, et le major Dellus. Lesquels se sont exprimés sur les causes des accidents et les nouveautés 2024. Parmi les causes principales des accidents ce sont principalement l'alcool, la vitesse et la consommation de stupéfiants.

Quant aux flyers remis aux automobilistes ces derniers pour le plus grand nombre ont fait la découverte des dernières annonces du gouvernement. Celles-ci au nombre de huit :

Renforcement de l'engagement autour de la sécurité routière

Les excès de vitesse inférieurs à 5 km/h ne seront plus sanctionnés par la perte d'un point

Dématérialisation totale du permis de conduire

Abaissement de l'âge du permis à 17 ans

Mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite

Rétention automatique du permis en cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants

Retrait de 8 points en cas de conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants

Immobilisation et mise en fourrière du véhicule en cas de conduite sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants.

